

RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00189
Numéro SIREN : 840 220 024
Nom ou dénomination : 2AGS

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/000650

Désignation de l'entreprise SASU 2 A G S		1 IMPASSE VERDIER		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		09400 TARASCON SUR ARIEGE			
SIRET		8 4 0 2 2 0 0 2 4 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	923	217
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	923	217
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3) }	068	070	4 630	4 622
		072	074		15
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	54 261	57 852
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	58 891	62 488
	Total général (I + II)	110	112	59 814	62 705
PASSIF			Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		37 761	37 189
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		15 612	15 572
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
Total I	142		54 473	53 861	
Provisions pour risques et charges	154				
Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		897	890
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169 2 700)	172		4 444	7 954
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176		5 341	8 844	
Total général (I + II + III)	180		59 814	62 705	
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 207
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Artif. 6/1/2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU2 A GS		Exercice clos le 31122023		Exercice précédent le 31122022				
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215	214					
			intracommunautaires	217	218	36 697	35 305			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *			224						
Subventions d'exploitation reçues			226							
Autres produits			230							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	36 697	35 305				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						
	Variation de stock (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	4 752	4 283				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	16	244	152	146				
	Rémunérations du personnel *			250	10 700	10 553				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	4 628	4 476				
	Dotations aux amortissements *			254	501	275				
	Dotations aux provisions			256						
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259	262	4					
			260							
Total des charges d'exploitation (II)				264	20 737	19 733				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	15 961	15 572				
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280						
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294						
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	349						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	15 612	15 572				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	349					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	13 633	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992		
	Z.A.N.G. (44 quatuordecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 tredecies)	127					
	dont divers *	Ceance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	2 328	354				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356						
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	2 328	372				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

**2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2023**

Partielle Conforano

Libellé	Montant
Totalisation	

**2033B - Divers à déduire
au 31/12/2023**

Antifé confirmé

Libellé	Montant
Totalisation	

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Catier Contingence
 DGEF N° 2033-C2023me
 Néant

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 2 A G S**

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 012	472	1 207	474		476	2 219		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 012	492	1 207	494		496	2 219		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	795	562	501	564		566	1 296
TOTAL		570	795	572	501	574		576	1 296

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
 (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values			
					Court terme* ⑤	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2023

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

Artiflè Confiance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Artiflè Confiance', is written over a large, diagonal, double-lined scribble that covers a portion of the page.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 2 A GS**

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	607
	Autres provisions réglementées	610		612		614	616
Provisions pour risques et charges		620		622		624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	636
	Sur stocks et en cours	640		642		644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	666
TOTAL		680		682		684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén div	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis		
Déficits imputés						983	
Déficits reportables						984	
Déficits de l'exercice						860	
Total des déficits restant à reporter						870	
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374 7 339	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378 463	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2023

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

*Confirmer
Confirmer*



S.A.S.U. au capital de 1000 €
1 Impasse Verdier
09400 Tarascon sur Ariège
Tel : 06.48.52.14.94
helene.gutierrez@orange.fr

N° SIRET : 840 220 024 00011 - APE : 7022 Z - N° TVA : FR42840220024
RCS FOIX : 840 220 024

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 MARS 2024
POUR L'EXERCICE du 1er JANV 2023 au 31 DEC 2023

Mesdames, Messieurs.

Je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi.

Je vous précise que les comptes de notre société soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les méthodes préconisées par le Plan Comptable Général et le Code de Commerce.

1) RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE du 1er Janv 2023 au 31 dec 2023

Au cours de cet exercice, notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 36 697 €.

Nos charges d'exploitation se décomposent comme suit :

Table with 2 columns: Description of charges and Amount in €. Rows include: Achats de matières premières (0 €), Variation de stock (4752 €), Autres charges externes (152 €), Impôts, taxes et versements assimilés (10700 €), Rémunérations du personnel (4628 €), Charges sociales (501 €), Dotations aux amortissements et provisions (4 €), TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (20 737 €), Résultat d'exploitation (15 961 €), RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (15 961 €), Impôts sur les bénéfices (349 €), BENEFICE DE L'EXERCICE (15 612 €).

3) EVENEMENTS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE DU RAPPORT

Aucun événement particulier n'est survenu entre la date de clôture et la date du rapport.

5) AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice du 1^{er} Janv 2023 au 31 décembre 2023 se solde par un résultat bénéficiaire de 15611,67 € que je vous propose d'affecter comme suit :

Dividendes	:	15 000,00 €
Autres réserves	:	611,67 €

6) CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les articles 223-19 et suivants du Code de Commerce relatifs aux conventions dans lesquelles un Président ou un actionnaire de la société est intéressé.

Nous vous signalons qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue durant l'exercice.

Ceci est mon rapport de gestion pour l'exercice du 1^{er} Janv 2023 au 31 décembre 2023 et je vous demande de bien vouloir me donner quitus pour ma gestion, pour cet exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

La Présidente

Hélène GUTIERREZ





S.A.S.U. au capital de 1000 €
1 Impasse Verdier
09400 Tarascon sur Ariège
Tel : 06.48.52.14.94
helene.gutierrez@orange.fr

N° SIRET : 840 220 024 00011 - APE : 7022 Z - N° TVA : FR42840220024
RCS FOIX : 840 220 024

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 8 MARS 2024

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et s'élevant à 15 611,67 € comme suit :

Dividendes : 15 000,00 €
Autres réserves : 611,67 €

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, les sommes distribuées à titre de dividendes sont les suivantes :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDES</u>
1 ^{er} Juin 2020 au 31 dec 2020	15 000 €
1 ^{er} Juin 2021 au 31 dec 2021	14 000 €
1 ^{er} Juin 2022 au 31 dec 2022	15 000 €

GUTIERREZ Hélène

**N° SIRET : 840 220 024 00011 - APE : 7022 Z - N° TVA : FR42840220024
RCS FOIX : 840 220 024**

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 8 MARS 2024**

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 8 MARS à onze heures,

Mme GUTIERREZ Hélène, associée unique et Président de de société 2AGS, société par action simplifiée au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de Foix sous le numéro 840 220 024 et dont le siège social est situé 1 Impasse Verdier , 09400 Tarascon sur Ariège ,

après avoir exposé qu'il a été établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2023,

a pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- l'affectation du résultat.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et se soldant par un bénéfice de **15611,67 €**.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et s'élevant à **15611 ,67 €** comme suit :

Dividendes : **15 000,00 €**
Autres réserves : **611,67 €**

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il déclare qu'au titre des trois derniers exercices, les sommes distribuées à titre de dividendes sont les suivantes :

<u>EXERCICE</u>	<u>DIVIDENDES</u>
1 ^{er} Juin 2020 au 31 dec 2020	15 000 €
1 ^{er} Juin 2021 au 31 dec 2021	14 000 €
1 ^{er} Juin 2022 au 31 dec 2022	15 000 €

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération brute perçue par le président, soit 10699.56 € pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023, ainsi que le remboursement de ses frais de déplacements d'un montant de 1275.84 € .

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

GUTIERREZ Hélène

